



**ECOTONE**  
recherche et environnement

**lisode**  
lien social et décision



# Elaboration d'une stratégie globale de gestion des zones humides du bassin versant de la Têt



## Validation des entités de gestion prioritaires

# ▶ LE SMTBV



# ORDRE DU JOUR

---

▶ **LES ZONES HUMIDES**

▶ **LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES**

▶ **LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES**

▶ **LA SUITE DE LA STRATÉGIE**

# LES ZONES HUMIDES

## Zones de transition entre terre et eau assurant de nombreux services

### Fonctions hydrologiques

Régulation (inondation, sécheresse, courant)

### Fonctions épuratrices

Rétention et absorption (des nutriments et des substances toxiques)

### Fonctions biologiques et écologiques

Continuité (connexion biologiques), richesse biologique et patrimonialité (faune et flore), état de conservation

### Fonctions sociétales

Productions économiques (fauche, pâturage, aquaculture, ...), loisirs (promenade, chasse, pêche, ...), aménité (perception par les habitants)

# Sur le territoire



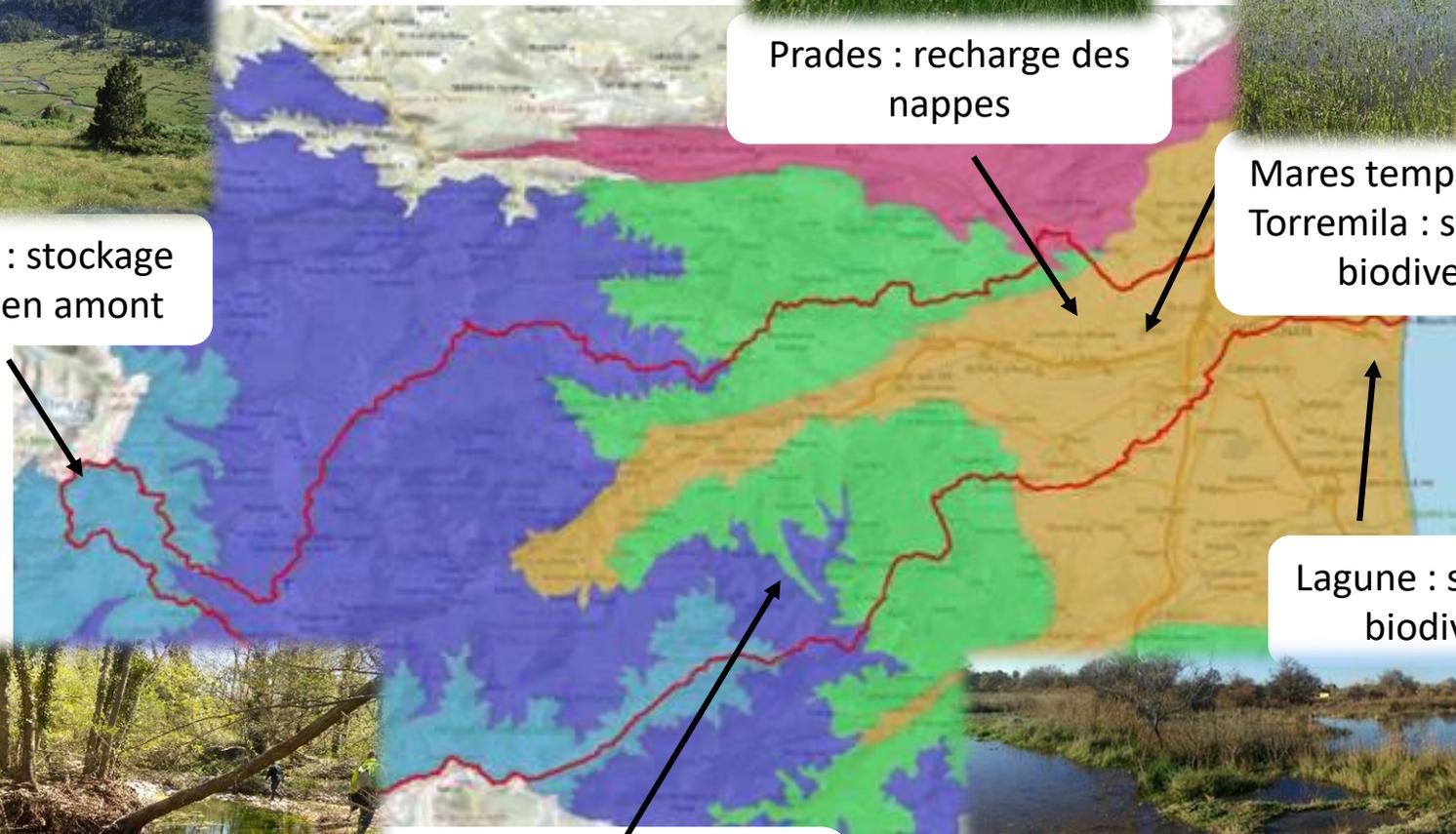
Tourbière : stockage des eaux en amont



Prades : recharge des nappes



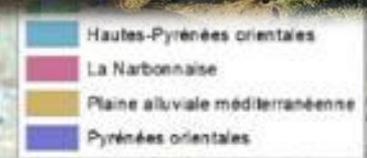
Mares temporaires de Torremila : support de biodiversité



Ripisylves fonctionnelles : ralentissement du ruissellement



Lagune : support de biodiversité



# Des milieux à préserver

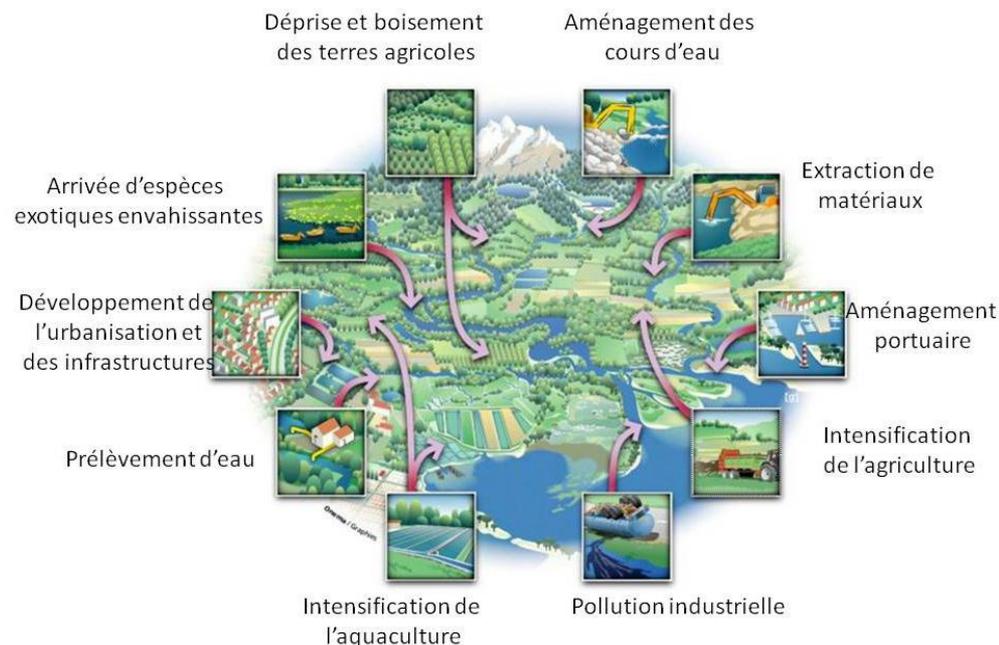
**Constat : disparition de 67% de la surface des zones humides en France entre 1960 et 1990**

- 2,5 millions d'hectares ont disparu
- Accélération du phénomène dans les zones humides alluviales, les plaines intérieures et les grands ensemble littoraux

**Aujourd'hui : disparition ralentie mais tendance non inversée**

**Principales causes :**

- Politiques d'aménagement du territoire
- Comblement et assèchement



# Des milieux protégés

## Loi sur l'eau

- 3 janvier 1992

## Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

- 23 octobre 2000

## Loi relative au Développement des Territoires Ruraux (LDTR)

- 23 février 2005

## Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

- 30 décembre 2006

# ORDRE DU JOUR

---

▶ LES ZONES HUMIDES

▶ **LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES**

▶ LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES

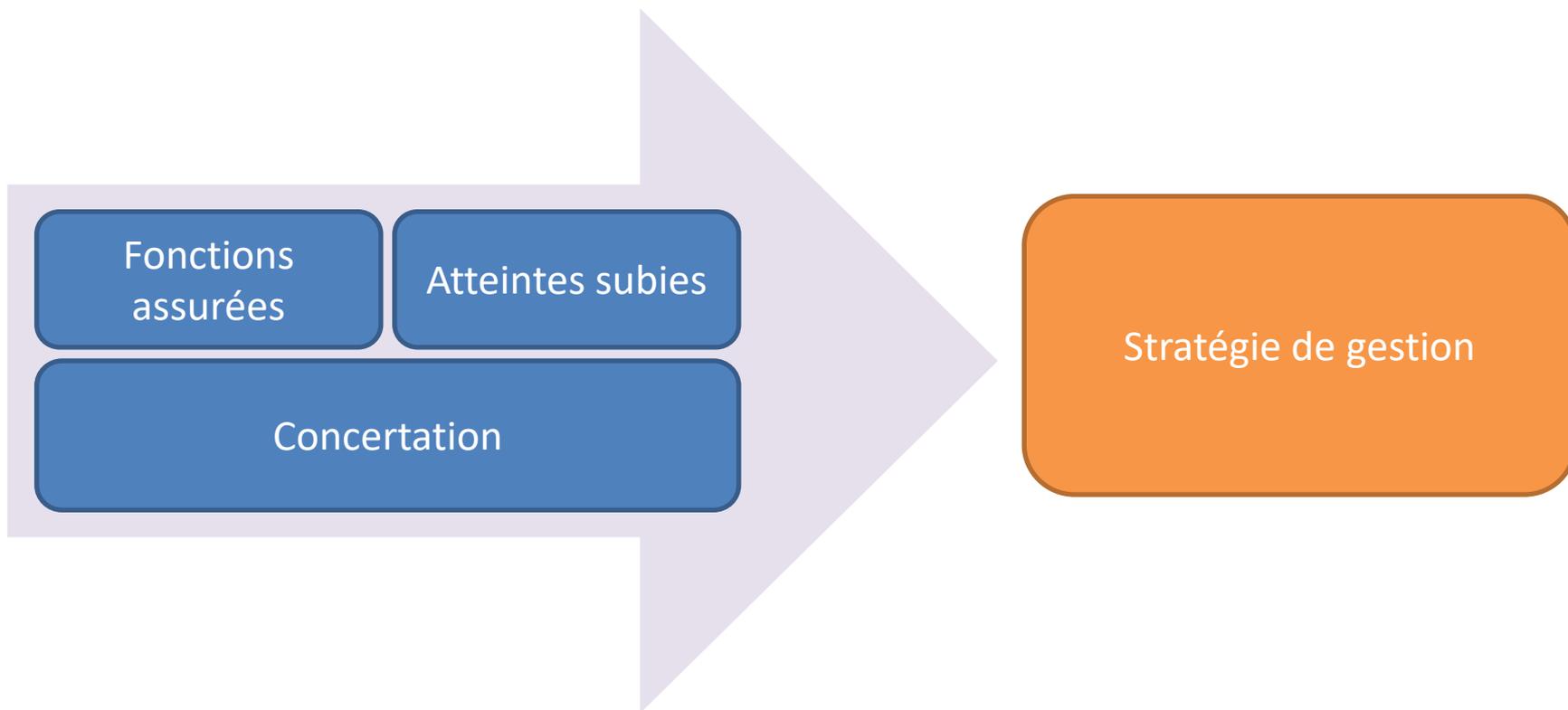
▶ LA SUITE DE LA STRATÉGIE

# LA STRATÉGIE

## Plan de gestion stratégique des zones humides du BV de la Têt

- Ce n'est pas un inventaire des zones humides
- Ce n'est pas un plan de gestion de chaque entité
- C'est un porter à connaissance sur les zones humides du BV
- C'est un outil pour la planification d'actions sur les ZH :
  - Quels sont les enjeux du territoire ? Quels services rendus ?
  - Quelles sont les atteintes portées ?
  - Où sur le territoire ?
  - Quelles sont les zones les plus prioritaires ?
  - Quelles actions pour restaurer/préserver les zones humides ?
  - Quelles structures pour se faire accompagner ?
  - ...

# Améliorer, préserver le bon fonctionnement des milieux humides



## Déclinée en 2 grands objectifs

- Secteurs d'importance majeure
- Priorisation des actions

Objectif  
opérationnel



- Moyens déployés pour la prise en compte des ZH sur le territoire
- Développer les zones humides comme atouts du territoire

Objectif  
d'animation



# 3 phases principales

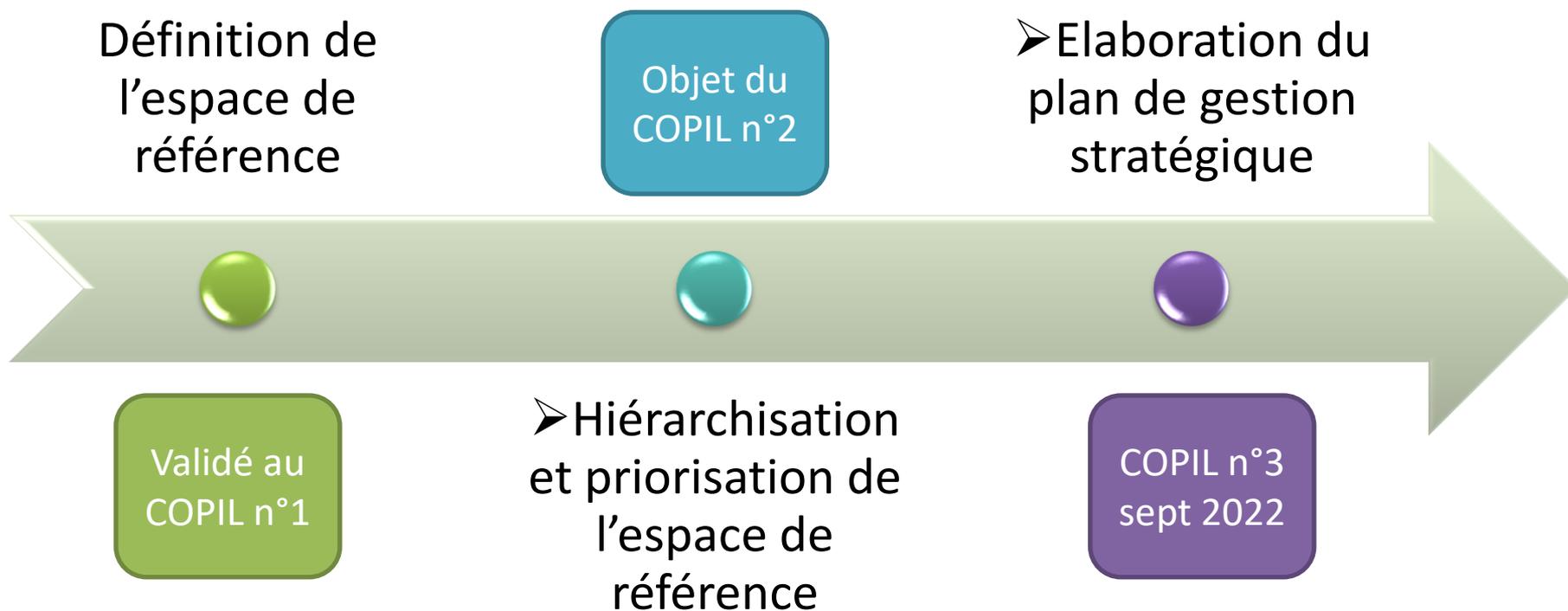
Définition de  
l'espace de  
référence

➤ Elaboration du  
plan de gestion  
stratégique

➤ Hiérarchisation  
et priorisation de  
l'espace de  
référence

*Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain*

# 3 phases principales



*Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain*

# ORDRE DU JOUR

---

▶ LES ZONES HUMIDES

▶ LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

▶ **LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES**

▶ LA SUITE DE LA STRATÉGIE

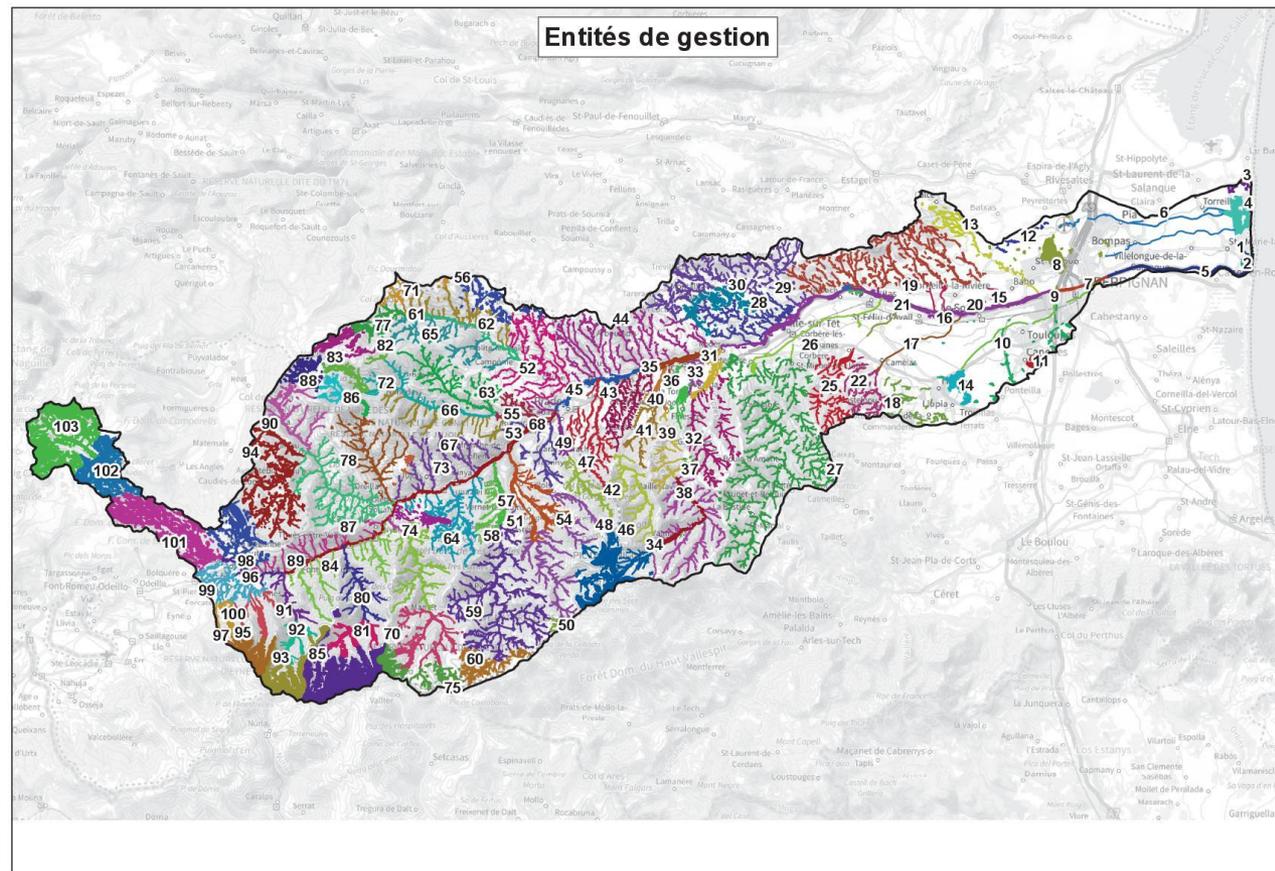
# ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES

## Découpage de l'espace de référence en entités de gestion

*Secteurs homogènes de l'espace de référence où les zones humides qui s'y trouvent sont cohérentes et proches dans leurs caractéristiques*

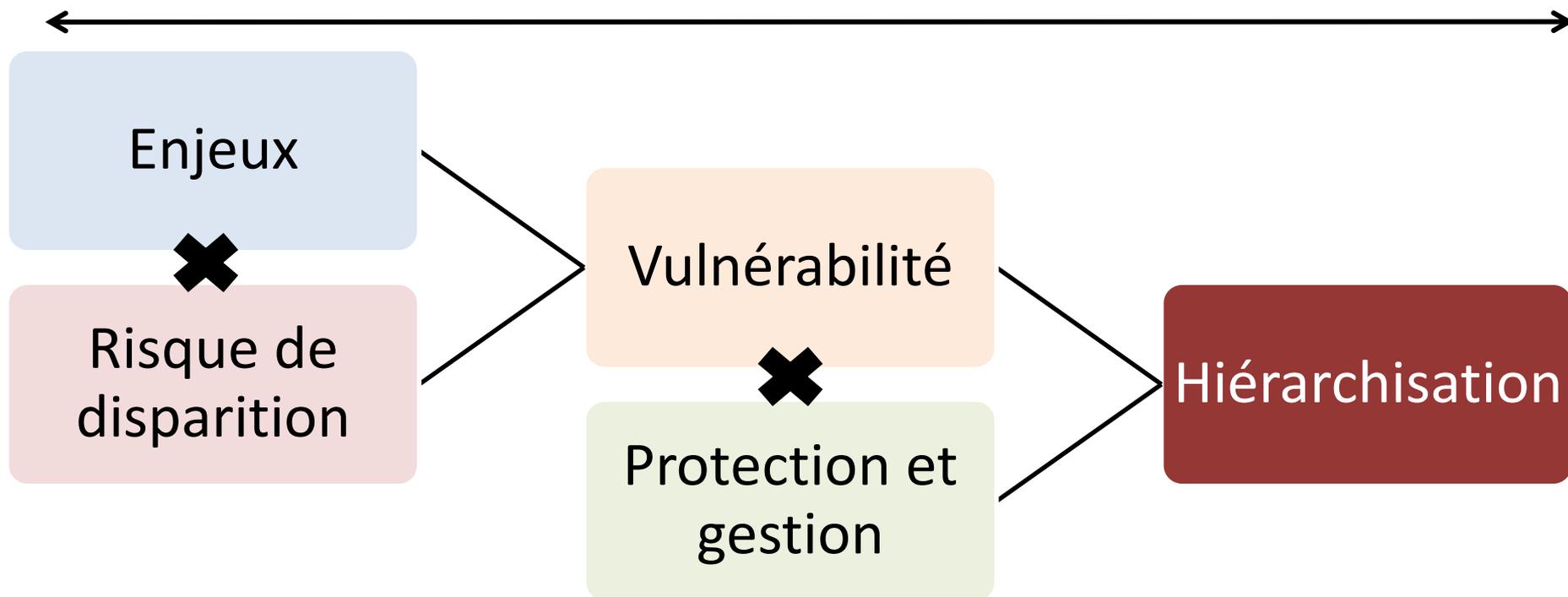
Travail réalisé en COTECH pour découper le territoire en EG cohérentes

103 EG individualisées



# Hiérarchisation des entités de gestion

Croisement de données cartographiques avec de la connaissance locale (expertises)



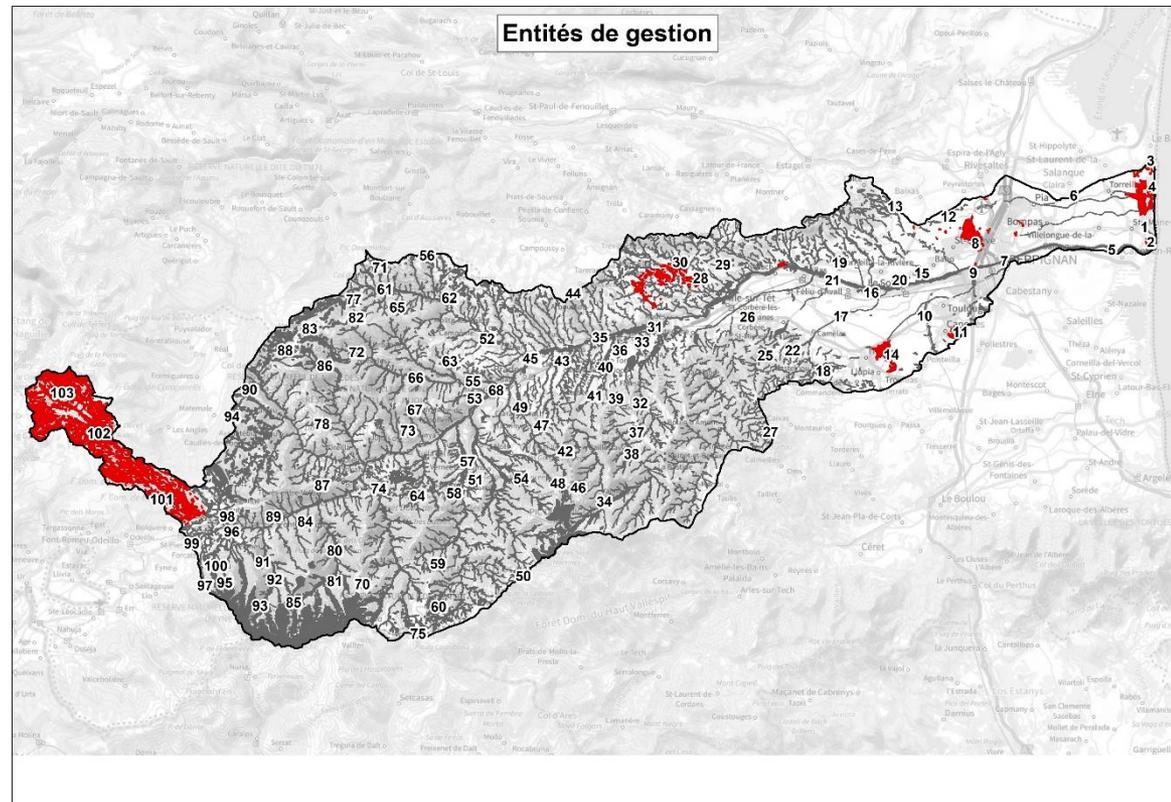
*Matrice de hiérarchisation*

# Ajustement de la liste en COTECH

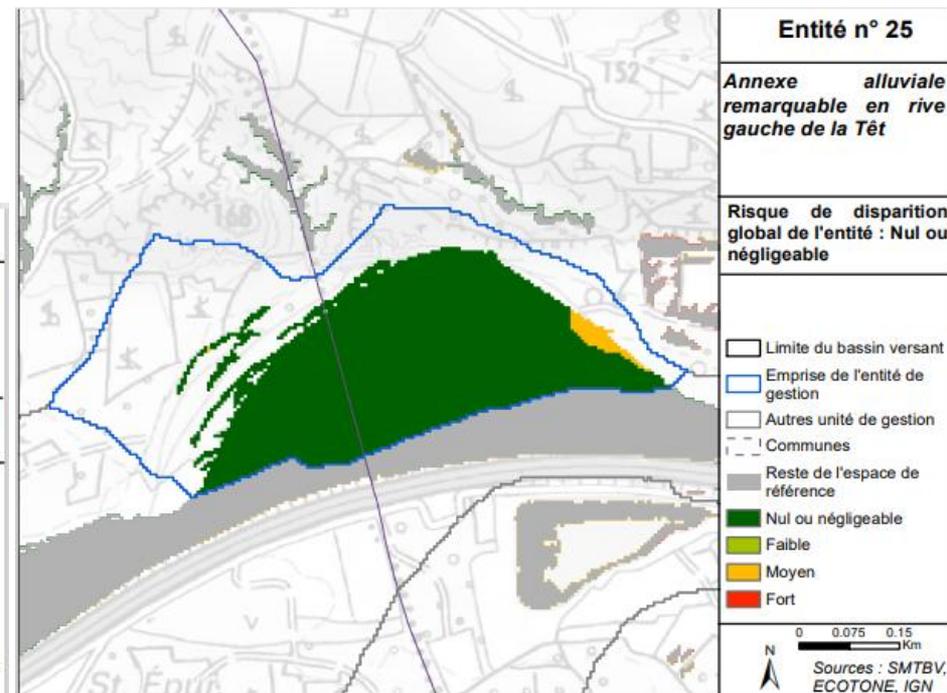
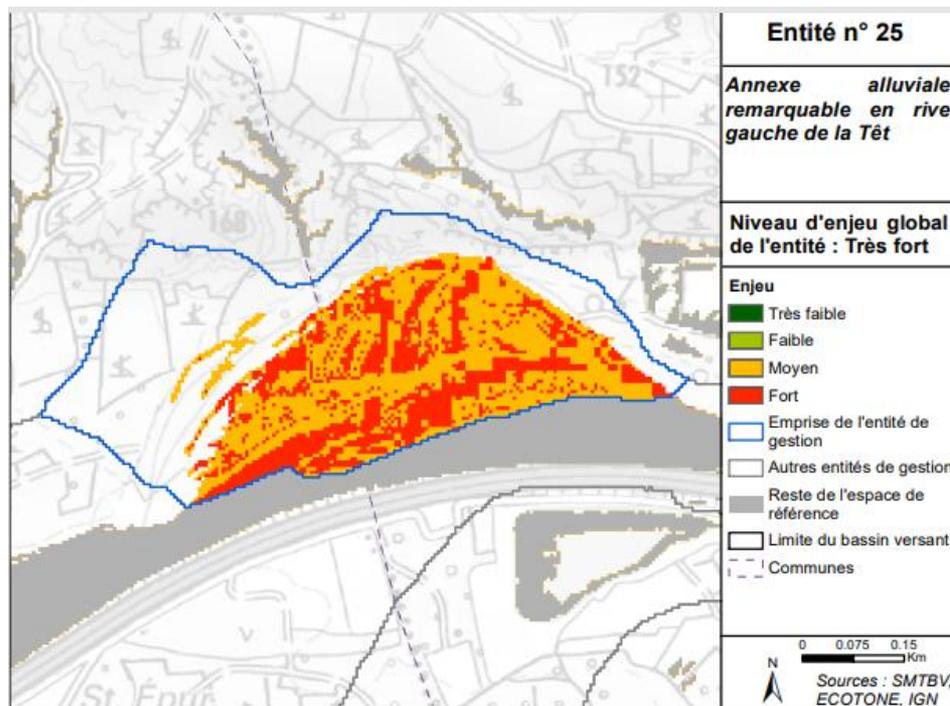


# 11 EG prioritaires

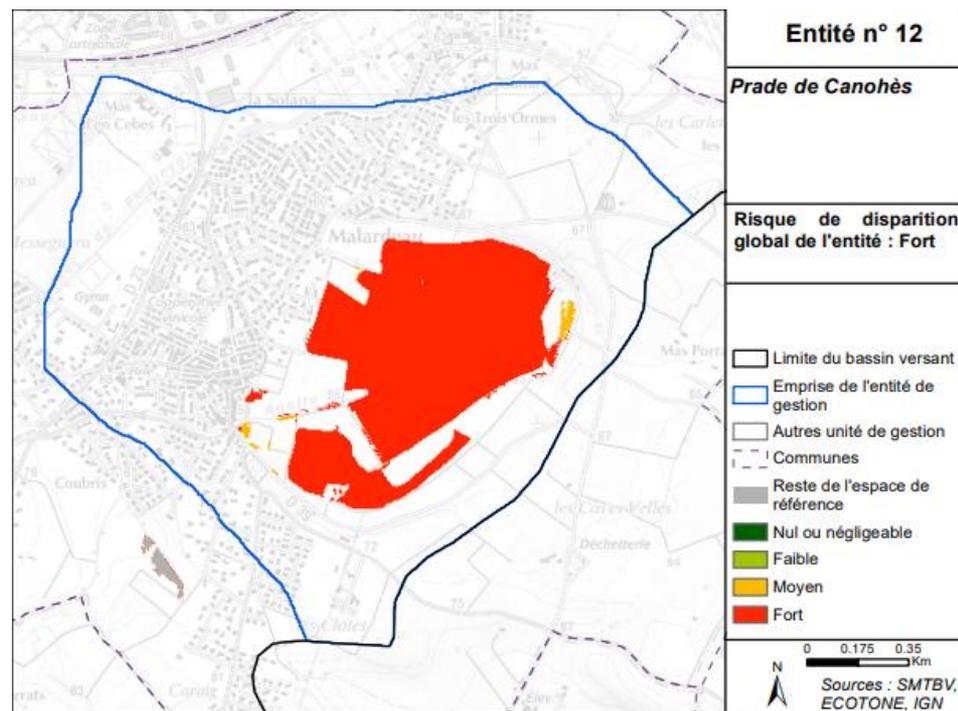
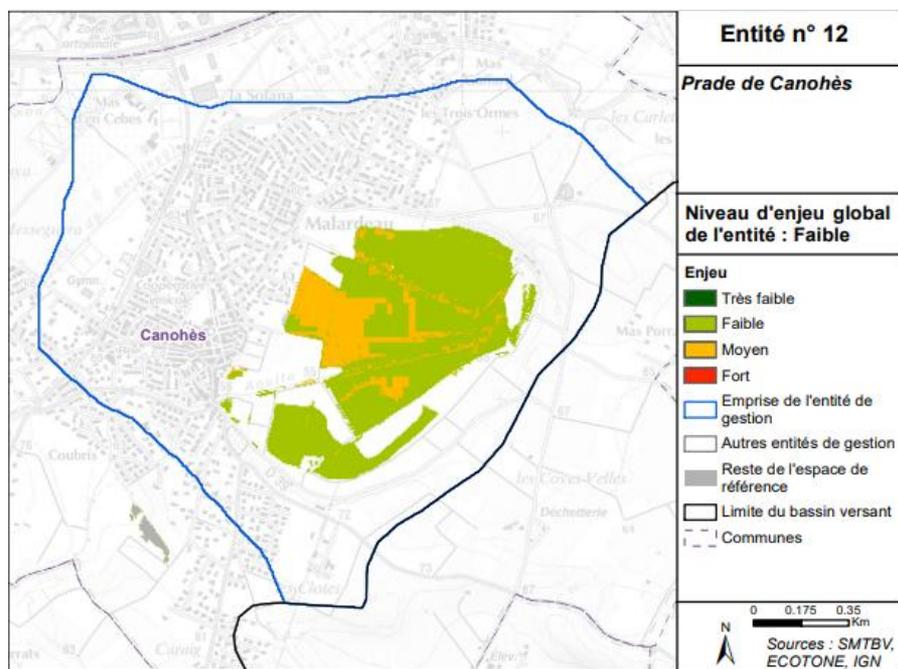
- Liste validée en Cotech
- Bonne dimension. Au-delà objectifs difficilement tenables
- Réparties dans tout le BV
- Diversité de situations de gestion. Actions déjà engagées sur certaines
- Classement cohérent avec les démarches déjà engagées sur les ZH (cf. PNR)



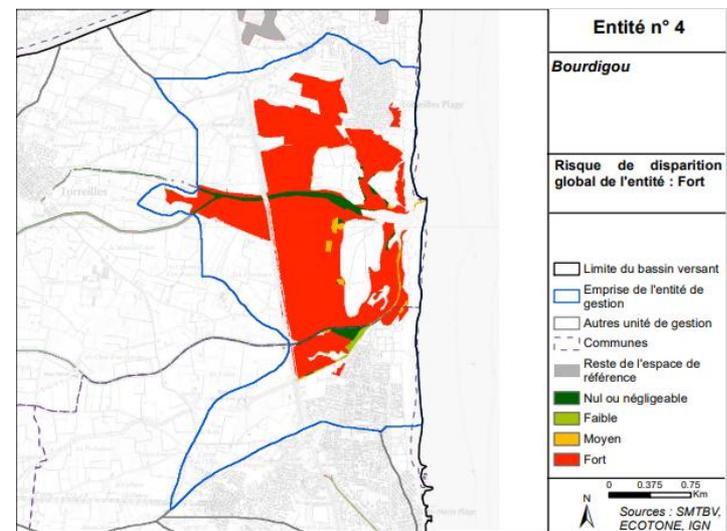
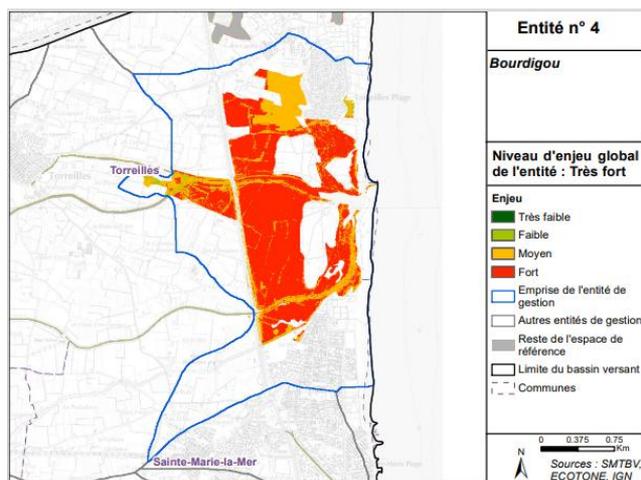
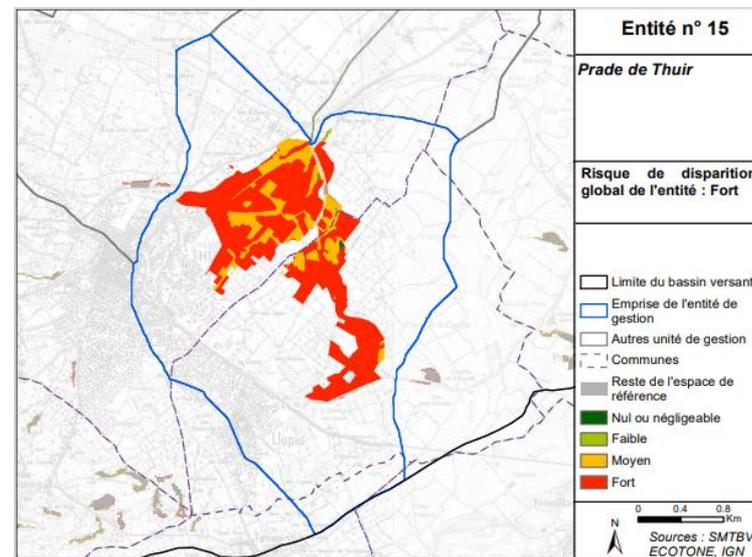
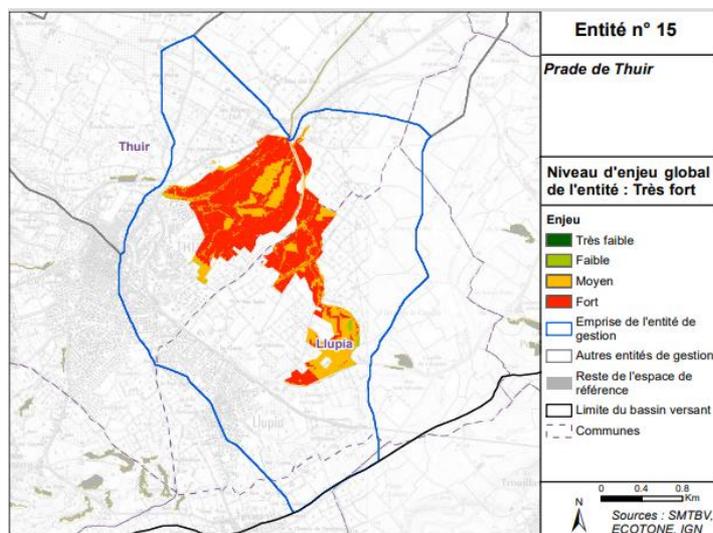
# Des EG prioritaires aux fonctions importantes...mais peu menacées



# Des EG prioritaires fortement menacées...malgré une fonctionnalité amoindrie



# Des EG aux fonctions importantes et menacées



# Vote du COPIL

Nom de l'entité	Priorité
Prade de Thuir	1
Milieux associés à l'embouchure de l'Agly	1
Bourdigou	1
Prairies de Montalba	1
Ancien bras de la Têt et milieux arrières-dunaires	1
Mares temporaire et dépressions de Torremilla et de la plaine de Baixas / Saint-Estève et éléments microtopographiques de la plaine	1
Prade de Canohès	1
Annexe alluviale remarquable en rive gauche de la Têt	1
Aval des Bouillousses	1
Amont des Bouillousses	1
Tête de bassin des Bouillousses	1

Cette carte des entités de gestion prioritaires n'est pas :

- Une carte à vocation règlementaire
- Un dispositif pour figer les territoires

Ses atouts et objectifs :

- Porté à connaissance
- Démarche volontaire pour favoriser la politique des zones humides sur les territoires
- Lister des secteurs d'actions prioritaires qui pourront être réévalués à l'issue de la première période de mise en œuvre de la stratégie (6 à 10 ans)
- Identifier les porteurs de projet, faciliter les financements, accompagnement pour trouver les meilleurs compromis entre usages et préservation

# ORDRE DU JOUR

---

▶ LES ZONES HUMIDES

▶ LA STRATÉGIE DE GESTION DES ZONES HUMIDES

▶ LES ENTITÉS DE GESTION PRIORITAIRES

▶ LA SUITE DE LA STRATÉGIE

# SUITE DE LA STRATÉGIE

Définition de  
l'espace de  
référence

➤ Elaboration du  
plan de gestion  
stratégique

➤ Hiérarchisation  
et priorisation de  
l'espace de  
référence

*Concertation avec les acteurs du territoire (élus et usagers) tout au long de la mission pour faire remonter les informations concrètes du terrain*

# Stratégie de gestion des zones humides du bassin versant de la Têt

- Priorisation des actions sur les secteurs d'importance majeure (EG prioritaires)

Objectif  
opérationnel



- Moyens déployés pour la prise en compte des ZH sur le territoire

Objectif  
d'animation



# Objectif opérationnel

Concentrer les efforts de préservation et/ou de restauration sur des secteurs prioritaires

- Listes des moyens, des outils, des organismes ressources, des gestionnaires actuels et potentiels mobilisables pour déployer des actions de préservation et de restauration des ZH dans ces entités de gestion
- Objet du prochain atelier avec visites de sites et groupes de travail // 6 avril à Leucate (invitation prochaine)

# Objectif d'animation

a. Appréhender la valeur des zones humides et les services rendus aux populations locales pour mieux les gérer, comme par exemple la mise en place de projets ou usages compatibles avec le bon fonctionnement de ces espaces

a. Accompagner les acteurs du BV sur la thématique des zones humides

a. Développer des outils d'aide à la réflexion sur un aménagement du territoire qui bénéficie aussi aux zones humides

- Cartes donnant une enveloppe d'alerte sur la présence probable de zones humides
- Cartes permettant d'approcher le type et le niveau de service rendu
- Synthèse de l'étude
- Document d'accompagnement à l'utilisation des atlas cartographiques
- Mise en place d'une « cellule zone humide » au sein du syndicat par la création d'un poste dédié

# Prochain atelier

06 avril  
2022

Matinée :

Visites de  
sites gérés

Après-midi :

Groupes de  
travail



**ECOTONE**

*recherche et environnement*

**Merci de votre attention**

17 février 2022